



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 89467

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'ordre professionnel des masseurs-kinésithérapeutes. Cet ordre semble rencontrer certaines oppositions de la part de masseurs-kinésithérapeutes salariés qui témoignent de leur désaccord avec le montant de la cotisation d'adhésion à l'ordre, identique pour les salariés et pour les libéraux qui disposent pourtant de revenus bien supérieurs. Ils ne comprennent pas l'obligation d'adhésion à cet ordre sachant que les masseurs-kinésithérapeutes salariés disposent déjà d'un cadre juridique et disciplinaire. Il lui demande ainsi ses intentions pour répondre aux interrogations de ces professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89467

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10510

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)